

Questions orales

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je prierais le ministre d'écouter ses réponses. Je suis tentée de le rappeler à l'ordre presque chaque fois qu'il intervient.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE**L'ÉTUDE DES DEMANDES D'OBLIGATIONS POUR EXPANSION**

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. Le ministre sait probablement que de nombreuses demandes ont été faites dans le cadre de ce programme et qu'elles ne pourront pas être traitées avant le 31 décembre. Or, après cette date, il faudra vraiment être dans des difficultés extrêmes pour pouvoir en bénéficier. Dans ma province, la Colombie-Britannique, par exemple, un cabinet juridique est chargé de traiter 80 demandes pour une seule banque. Il est impossible que ces dossiers soient réglés d'ici la fin du mois. Le ministre nous donnerait-il l'assurance que quelqu'un qui voudrait des obligations pour le développement de la petite entreprise verra sa demande acceptée pourvu qu'il puisse obtenir un engagement par écrit de sa banque à charte avant le 31 décembre, en attendant que les formalités nécessaires soit réglées?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je regrette de ne pas avoir entendu le début de la question du député. Toutefois, je crois que j'ai traité il y a plusieurs jours à la Chambre le problème que le député soulève à propos de l'obligation pour le développement de la petite entreprise et des dispositions qui ont été prises avant le budget pour permettre leur validation avant la fin de l'année.

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT AUX DEMANDES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait aux changements apportés aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Sans doute le ministre sait-il que les critères ont été modifiés pour permettre aux sociétés et aux entreprises non constituées en sociétés qui éprouvent des difficultés financières de formuler une demande relativement à ces obligations. Sauf erreur, les banques ne sont pas en mesure d'offrir ces prêts parce qu'elles n'ont pas reçu de directives du ministère. Le ministre pourrait-il s'arranger pour que les lignes directrices établies par son ministère soient diffusées au plus tôt, de façon que les banques puissent accorder des prêts aux entrepreneurs que le budget voulait aider?

● (1130)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): J'ai déjà répondu à cette question, madame le Président. J'ai dit alors que les hauts fonctionnaires

de mon ministère avaient rencontré les représentants des banques à charte. A l'heure actuelle, celles-ci sont parfaitement au courant des modalités d'application de ce programme, de sorte qu'elles seraient mal venues d'invoquer des imprécisions concernant certains changements pour retarder sa mise en application. J'estime qu'il n'existe plus aucun obstacle imputable au gouvernement qui puisse retarder l'examen des demandes.

* * *

L'AGRICULTURE**ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES ÉLEVEURS**

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à la déclaration publique qu'il a faite récemment à New Liskeard, en Ontario, à l'occasion d'une réunion locale de la fédération agricole de l'Ontario. Il a fait une observation tout à fait caustique, mordante et injustifiée, en parlant des chefs agricoles «poltrons», et il a donné nettement l'impression qu'il songeait aux éleveurs et surtout à l'élevage des bovins.

Comme le ministre a décommandé la réunion qui avait été prévue pour le 9 décembre dernier avec les représentants des éleveurs pour discuter d'un programme national de stabilisation de l'élevage, je demande au ministre de convoquer une réunion semblable pour y discuter d'une stabilisation nationale harmonieuse dans le cadre de la loi qu'il sait et d'y inviter non seulement les producteurs, mais aussi les représentants des provinces productrices de bétail.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député mentionne les chefs agricoles dont j'ai parlé. Eh bien, je le défie lui et qui que ce soit d'autre qui a entraîné ces gens-là vers la ruine et la faillite d'en accepter la responsabilité.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Les députés d'en face me semblent très coupables, coupables d'avoir conseillé aux producteurs de recourir à l'ancien système de commercialisation qui est dépassé et qui ne sert pour ainsi dire plus ailleurs dans notre société. Au lieu de se borner à critiquer, je dis à ces chefs de faire des suggestions constructives. La plupart ne l'ont pas fait jusqu'ici. Les autres et ceux qui les ont suivis sont en fait ceux qui ne risquent pas de faire faillite.

Le député me demande de rencontrer les producteurs de viande de bœuf; j'en ai vu plus que tout autre homme politique du pays depuis six mois. La date qu'ils avaient choisie ne me convenait pas; mais je les verrai quand ils le voudront. Je me suis entretenu avec des éleveurs de bétail de l'Alberta lundi dernier.

Des voix: Bravo!